

ABN AMRO Investment Solutions

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TACTICAL EQUITY OVERLAY

Part C : FR0012709020

Cet OPCVM est géré par ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion du Groupe ABN AMRO

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif d'offrir une performance non directement liée aux marchés financiers, en gérant de manière active des positions vendeuses et acheteuses via des futures sur indice actions européennes, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. Compte tenu de cet objectif, la gestion n'est corrélée à aucun indice.
Le FIA est géré de manière discrétionnaire. L'OPC n'est pas géré en référence à un indice de référence.
La stratégie mise en place est dite acheteuse ou vendeuse sur des contrats de futures sur indice actions européennes présentant un niveau de liquidité élevé. Cette stratégie consiste en une exposition au risque action par le biais d'expositions longues (position action à l'achat en anticipation d'une hausse du cours) ou courtes (position action à la vente en anticipation d'une baisse du cours).
Le processus d'investissement repose sur deux principaux moteurs : L'allocation systématique et l'allocation non systématique avec une prédominance pour l'allocation systématique :
- L'allocation systématique, basée sur un modèle propriétaire, analyse cinq paramètres : risque économique, risque financier, risque corporate, risque souverain et risque action. Si le modèle indique un faible risque sur le marché, le Fonds sera exposé entre 0 et 100% à un indice actions européennes via des contrats de futures. En cas de risque élevé, il sera exposé entre -100% et 0% à un indice actions européennes, via des contrats de futures.
- L'allocation non systématique intervient dans la fourchette d'allocation décidée par l'allocation systématique et est basée sur plusieurs facteurs : le sentiment des gérants (60% de la note), l'analyse graphique (20% de la note) et un indicateur de sur et sous pondération sur les marchés (20% de la note).

Leur somme aboutit à une pondération qui fournit le taux d'investissement de l'allocation non systématique.
- Dans des circonstances exceptionnelles, le comité tactique AAIS pourra modifier le sens de l'allocation systématique.
Le FCP interviendra sur des futures négociés sur les marchés à terme réglementés ou organisés, français et/ou étrangers, dans le but de construire tout ou partie des expositions longues et courtes actions, en vue d'augmenter ou diminuer l'exposition du portefeuille au risque actions.
Des opérations d'arbitrage entre devises peuvent être prises et des opérations vendeuses sur devise peuvent être initiées dans la limite de 100% de l'actif net.
Le Fonds pourra être exposé jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et titres de créance négociables. Cette poche sera discrétionnaire en termes de notation, de répartition dette publique/dette privée et de zone géographique.
Le Fonds peut également investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC monétaires de droit français ou européens.
Le Fonds capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.
La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.
Les demandes de rachats sont centralisées avant 17h30 la veille du jour d'établissement de la valeur liquidative chez CACEIS Bank et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative hebdomadaire chaque vendredi).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A RISQUE PLUS FAIBLE — A RISQUE PLUS ELEVE

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.
Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

POURQUOI L'OPCVM EST CLASSE DANS LA CATEGORIE [6]

L'exposition aux marchés actions explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- **Risque de crédit :** il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque de contrepartie :** il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

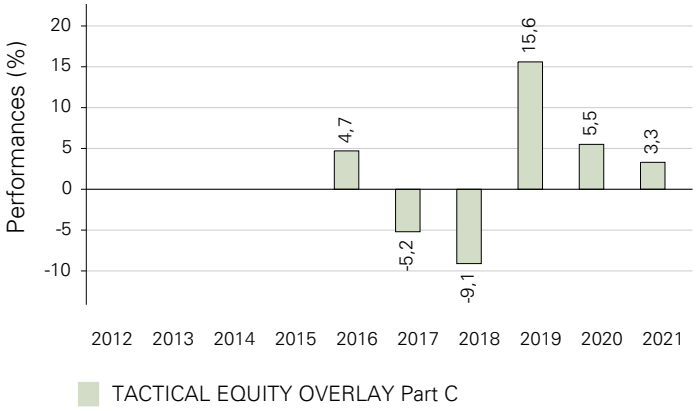
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,59%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais (et rétrocessions) de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.
Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective**.**

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.abnamroinvestmentsolutions.com .

PERFORMANCES PASSEES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du Fonds : 27 août 2015
Date de création de la part : 27 août 2015

Devise de référence : Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

DEPOSITAIRE :
CACEIS Bank

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM :
(Dici/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : l'investisseur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de : ABN AMRO Investment Solutions - 3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : + 33 (1) 56.21.60.60 - **www.abnamroinvestmentsolutions.com**.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :
Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.
Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet **www.abnamroinvestmentsolutions.com** ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération et du Conseil de Surveillance.

FISCALITE :
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
La part de cet OPCVM ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre de l'OPCVM (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus de l'OPCVM).
Statut FATCA de l'OPCVM, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité ; http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf)

La responsabilité d'ABN AMRO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La société de gestion tient comptes des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante. Les décisions d'investissement prises peuvent ne pas être conformes aux critères ESG.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
ABN AMRO Investment Solutions est agréée par la France sous le numéro GP99027 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 juin 2022.

Neuflize OBC
ABN AMRO

CONTACTS
ABN AMRO Investment Solutions
3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : +33 (1) 56 21 60 60
www.abnamroinvestmentsolutions.com